

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00396
Numéro SIREN : 384 952 636
Nom ou dénomination : FLORENCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt 5203

« FLORENCE »

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.041.580 Euros

Siège Social : SAINT-RAPHAEL (Var) 682, Boulevard Georges Clémenceau

384 952 636 RCS FREJUS

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 11 Août 2020

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU

18 SEP. 2020

N°

2020/5203

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, (i) constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société « ADB AUDIT » expire à l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, (ii) et bien que la société ne dépasse pas deux seuils sur les trois fixés par la loi et les règlements pour la désignation de Commissaires aux Comptes, décide :

✓ de ne pas renouveler le mandat de notre Commissaire aux Comptes suppléant, la société « ADB AUDIT »,

✓ et de désigner comme nouveau Commissaire aux Comptes suppléant :

- la société « FINEX AUDIT FINANCIERE D'EXPERTISE ET D'AUDIT », Commissaire aux Comptes inscrit, dont le siège social est à ANTIBES (Alpes-Maritimes) 40, boulevard Albert 1er,

pour une durée de SIX exercices à compter de l'exercice social en cours, soit l'exercice à clore le 31 Décembre 2020 et les cinq exercices suivants, qui prendra fin, sauf modification de la date de clôture en 2025, à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société « FINEX AUDIT FINANCIERE D'EXPERTISE ET D'AUDIT », dans un courrier adressé à la société et qui demeurera annexé aux présentes, a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à lui interdire l'exercice des fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la société et en conséquence, accepte ces fonctions.

mm

SIXIEME RESOLUTION

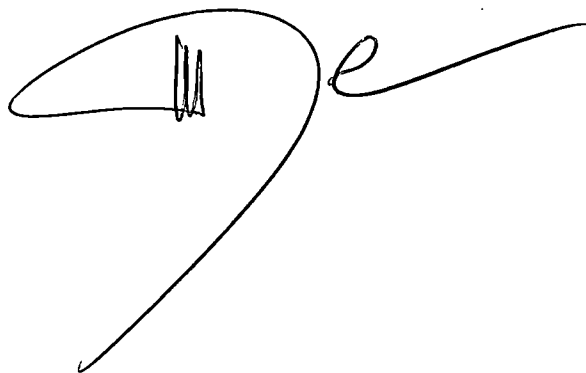
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait certifié conforme des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Nicolas DUVAL

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Nicolas Duval, the President mentioned in the text. The signature is fluid and extends across the right side of the page.